

2021.



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION N° DN .2021 204

OBJET : Conclusion d'un marché de services « location, transport, montage et démontage d'une patinoire de 200 m² en glace naturelle » n° 202118

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite louer une patinoire en glace naturelle,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché de services relatif à la location, transport, montage et démontage d'une patinoire de 200 m² en glace naturelle avec la société SYNERGLACE SASU sise 5 rue de la Forêt à HEIMSBRUNN (68990) pour un montant de 41 298,00 euros T.T.C. (variante « jeux d'enfants » incluse) et ce, pour une durée de trois semaines par an.

Le marché est reconductible deux fois un an pour une même durée.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

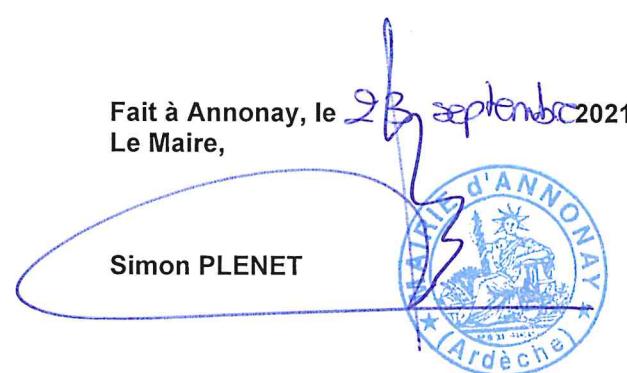
Article 3

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le
23 septembre 2021
Le Maire,

Simon PLENET



Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP

